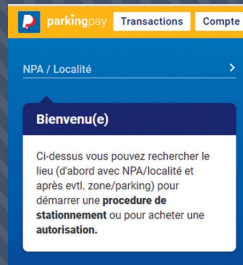


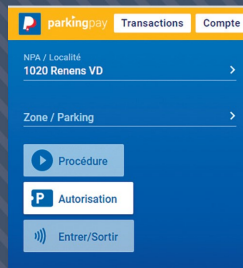
# 1

## L'APPLICATION PARKINGPAY, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

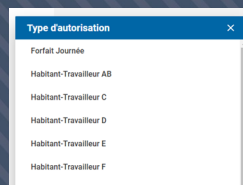
1. Installer l'application «ParkingPay» sur votre smartphone
2. Se connecter sur l'application ou sur le site [www.parkingpay.ch](http://www.parkingpay.ch)
3. Créer un compte et saisir un ou des véhicule(s)
4. Définir un moyen de paiement
5. Choisir la localité « 1660 Château-d'Oex »



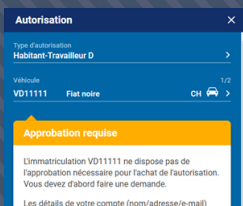
6. Choisir l'option « Autorisation »



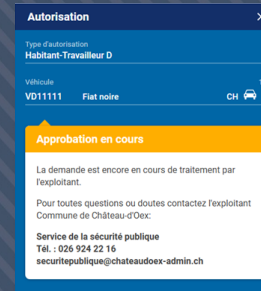
7. Ensuite, sélectionner le type d'autorisation souhaitée. La zone ou le forfait journée.



8. Choisir le(s) véhicule(s), compléter le(s) champ(s) et cliquer sur « appli-quer »

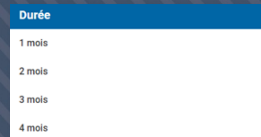
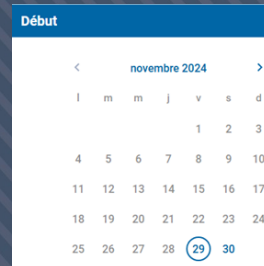


9. Votre demande est transmise et vous recevrez un mail de confirmation dans lequel il vous sera demandé de fournir des pièces justificatives, tels que permis de circulation



10. Dès réception de votre envoi, vous recevez un mail après traitement vous indiquant si votre demande est acceptée. En cas d'acceptation, vous devez alors la finaliser de la manière suivante :

Choisir la date de début et la durée de votre autorisation, puis sélectionner le(s) véhicule(s) pour le(s)quel(s) vous avez reçu l'approbation.



11. Vous devrez ensuite cocher la case « E-mail de rappel » puis continuer.

Enfin, choisir un moyen de paiement puis cliquer sur « Payer ».

Dès le paiement accepté, votre demande est validée et vous recevez une confirmation par e-mail.



# 2

## NOUVEAUX TARIFS DE STATIONNEMENT

### Zones payantes

Plusieurs parkings actuellement limités dans le temps seront soumis à un régime payant.

Il s'agit notamment des parkings du Petit Pré, de la BCV, du préau de l'école, de la Fondation Cogest'ems et du Pôle Santé, ainsi que des parkings de la Croix-d'Or et des Monts-Chevreuil.

### Règes de stationnement

La première heure est gratuite sur tous les parkings.

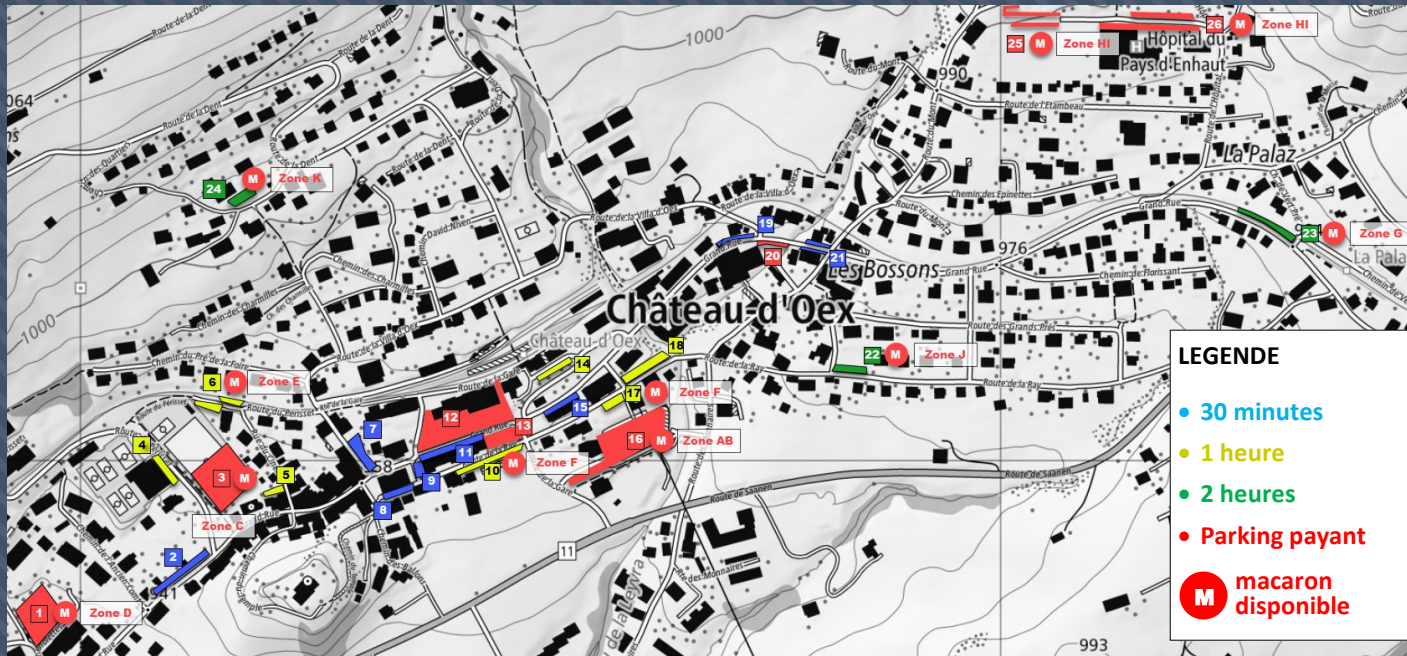
Le tarif est de 1.00 CHF pour la deuxième heure, et de 1.50 CHF dès la troisième heure.

Pour 8 CHF, un forfait de 24h peut être obtenu, valable sur l'ensemble des parkings payants de la commune.

Les parkings munis d'horodateurs sont payants 7 jours sur 7.

Tous les parkings sont gratuits de 12h00 à 13h30. De plus, les parkings à ciel ouvert sont gratuits de 18h30 à 7h00.

## Carte des zones



## Informations complémentaires

N'hésitez pas à consulter notre site internet à l'adresse [stationnement.chax.ch](http://stationnement.chax.ch).



Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

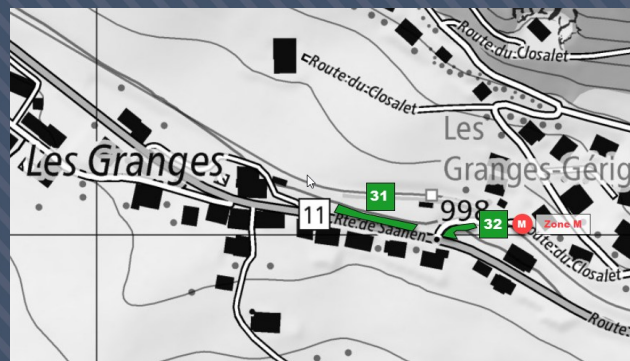
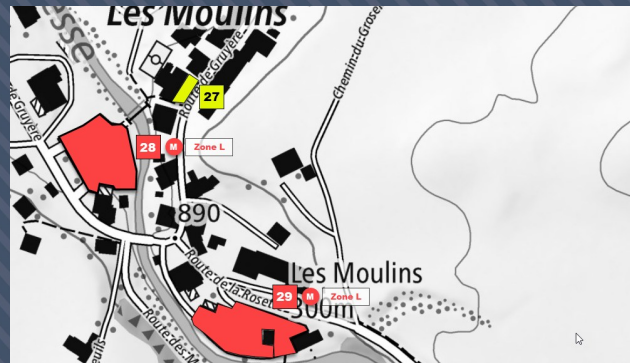
[securitepublique@chax.ch](mailto:securitepublique@chax.ch)

079 670 70 02

Application ParkingPay



© Commune de Château-d'Oex | 2025



# GUIDE POUR LE STATIONNEMENT A CHÂTEAU-D'OEX



À partir du 1er mars 2025, la gestion des macarons de stationnement ainsi que la politique tarifaire des stationnements évoluent.

## 1 GESTION DES MACARONS



L'application ou le site internet ParkingPay vous permettra d'obtenir les autorisations suivantes :

- Les macarons pour les habitants et les travailleurs
- Les autorisations journalières

## 2 NOUVEAUX TARIFS DE STATIONNEMENT

Plusieurs parkings actuellement limités dans le temps seront soumis à un régime payant.

La liste complète et les cartes se trouvent à la page internet indiquée en fin de documents



Si vous ne possédez pas de smartphone ou que vous n'êtes pas à l'aise avec les outils informatiques, nous nous ferons un plaisir de vous guider au guichet du bâtiment communal.